

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE GESTION JEUDI 1^{er} Avril 2021

Présents : Mme et M. ALARY, FORGES, BOUVIER, BRIEU, COUTURIER, DUPRE-KOVARIKOVA, GARRAIT-BOURRIER, GAYRAUD, GELLY, LE FLOC'H, MATHIOS, PATEL, PILET, PLATELLE, POLICARD, ROUQUETTE, SALMON-MONVIOLLA, YANG, VIOLLE, SINDA, PENA, JANKIN, MOULIN, SCHWEITZER.

Procurations : Mme et M. AGOSTINIS à PENA, MAKRANE à PENA.

Le conseil de gestion a lieu via TEAMS.

La séance débute à 9h10.

1. Informations générales :

Présentation des nouveaux membres du Conseil de gestion et Contexte sanitaire.

M. Patrick del Duca commence le Conseil de gestion en précisant son déroulement.

Le conseil débute par un tour de table et une présentation des différents membres du Conseil de gestion. Suivront des informations générales puis une explication du rôle du conseil de gestion. Enfin, un point sera fait sur ParcoursSup puis le conseil se poursuivra avec les points à l'ordre du jour.

M. del Duca annonce que suite à l'annonce du Président de la République, il n'y a aucun changement prévu sur l'accueil des étudiants par rapport aux mesures en vigueur antérieurement. Un retour des étudiants sur 1 journée par semaine est toujours d'actualité.

Remarque de M. Nicolas Violle : Concernant les étudiants qui habitent au-delà des 10 km autorisés, cela peut poser des problèmes.

M. del Duca répond qu'effectivement sur le fond, cela ne change pas le fonctionnement actuel mais que certains étudiants préféreront rester confinés dans le domicile familial.

Mme Bénédicte Mathios confirme que les cours en présentiel n'attirent pas beaucoup d'étudiants et qu'elle se sent plutôt seule.

M. Christophe Gelly pose la question sur l'ouverture, la fermeture des locaux et sur les activités de recherche. Il demande en particulier s'il est possible de maintenir des heures de présentiel en dehors des cours. M. del Duca répond qu'en respectant la jauge maximale de 50

% (20 % maximum par bâtiment) ainsi qu'un total de 50 étudiants maximum par salle, cela est possible.

Mme Annie Sinda précise que dans le cas d'évaluation au sein d'un cours, on rentre dans le régime des examens et cela peut expliquer le besoin du présentiel.

Question de Mme Clarisse Pena : Comme le télétravail est systématisé, comment s'organisera le travail des BIATSS.

Mme Stéphanie Joseph répond qu'une permanence minimale de 1 à 2 BIATSS selon les besoins sera organisée. Mme Pena demande si une distribution de masque sera faite auprès des étudiants et S. Joseph répond qu'une cellule de crise a lieu le lendemain vendredi 2 avril qui précisera sans doute les modalités de cette nouvelle période de restrictions.

M. del Duca enchaîne sur le rôle du Conseil de gestion qui n'est plus un organe de décision politique. Les composantes appliquent ce qui est décidé en amont, par la Présidence de l'UCA. Les nouveaux organes de décisions sont désormais les Instituts et le Conseil d'Administration.

Le Conseil de gestion est donc davantage un lieu d'échange d'informations.

Les seuls documents diffusés en amont des conseils seront donc par exemple la proposition du calendrier pédagogique (qui sera voté au prochain conseil) ou bien la liste des projets pédagogiques. Ces projets sont d'ailleurs très souvent validés. De plus, actuellement la majorité des projets liés aux mobilités sont annulés.

Mme Annie Sinda précise qu'un projet pour LEA validé en dernière séance du conseil de gestion n'a pu être réalisé car il a été refusé par le comité de convention de l'Université.

Le budget de l'UFR n'est plus voté en conseil mais seuls les projets de budgets initiaux et rectificatifs sont présentés.

Le Conseil de gestion permet d'organiser la vie quotidienne de l'UFR, il pourra également permettre d'échanger sur les nouveaux locaux.

Un point est ensuite fait sur ParcoursSup : Effectif stable en EEI, LEA et Infocom par rapport à l'année dernière. On constate une nette augmentation en LLCER notamment en anglais où l'on atteint 700 vœux et en Espagnol 342 vœux. L'EAD est également très prisé avec cette année une demande multipliée par 3 en anglais et espagnol. Cela est certainement dû au contexte sanitaire lié à la crise de la Covid.

Mme Sandhya Patel précise que les demandes ESE explosent ce qui atteste que le pôle EEI est particulièrement attractif.

M. Christophe Gelly fait remarquer qu'il y a un problème de jauge sur e-candidat car aucune alarme de dépassement ne s'active lorsque l'on dépasse la capacité maximale d'étudiants.

Mme Annie Sinda précise qu'en LEA par exemple, il est dangereux de limiter l'accueil des étudiants sur liste principale car on risque en fin de compte de se retrouver avec l'effet inverse et d'être en sous nombre.

M. Sébastien Rouquette rejoint ces remarques et demande aussi une réflexion pour bloquer la capacité des inscriptions. Mme Annie Sinda propose une solution technique qui consisterait à modéliser l'outil pour modifier les paramètres de sélection selon l'option choisie et ainsi bloquer la capacité à un nombre prédéfini.

Mme Viviane Alary confirme que cela est possible et qu'en master LLCER, qui comprend 2 parcours et 6 options, l'outil est modélisé pour faire des sélections par option au lieu de les faire par parcours.

2. Désignation des membres extérieurs

M. del Duca fait l'état des lieux des membres extérieurs antérieurs qui ont été sollicités pour faire de nouveau parti du conseil de gestion.

M. Echalié n'a pas donné de réponse.

M. Tim Redford et Mme Sabrina Gasser ont refusé.

Mme Claire Brieu est d'ores et déjà reconduite dans ses fonctions en tant que membre extérieur désigné par Clermont Communauté.

Mme Sandrine Thomas, rédactrice en chef à La Montagne et M. Henri Duran, professeur agrégé d'anglais et Inspecteur Pédagogique Régional dans l'académie de Clermont ont donné leur accord pour poursuivre leur rôle de membre extérieur dans le nouveau conseil de gestion.

Un vote pour chacun d'eux est proposé par M. del Duca.

Pour Mme Sandrine Thomas : 4 CONTRE, 0 ABSTENTION soit 22 POUR

Un échange s'engage sur la candidature de Mme thomas suite à l'intervention de Mme Pena qui précise le pourquoi de son vote. Elle estime que les choix de l'Université ne doivent pas être soumis à la sphère du privé mais uniquement à une gouvernance guidée par le service public.

M. del Duca répond qu'une vue extérieure qu'elle soit publique ou privée est indispensable pour que les formations de l'UFR soient bien positionnées.

M. Sébastien Rouquette rebondit sur la remarque en précisant qu'un avis professionnel est important pour voir comment évolue les métiers et que ce regard professionnel est particulièrement important en InfoCom.

M. Sébastien Le Floc'h souligne également que le regard du privé est vital et que les partenariats avec le privé permettent un ancrage dans le monde professionnel réel et sur le territoire en général.

M. Régis Gayraud confirme que l'on ne peut pas se passer de la vision dialectique de la sphère du privé.

Mme Viviane Alary ajoute qu'il est bien que la composition du conseil de gestion et que ses membres soient variés et faire intervenir des membres provenant de l'associatif est un bon exemple.

M. Philippe Forges indique de son côté que l'Université se doit de s'ouvrir vers l'extérieur et notamment pour couvrir la partie alternance.

Pour M. Henri Duran : 3 CONTRE, 1 ABSTENTION soit 22 POUR

Mme Claire Brieu, Mme Sandrine Thomas et M. Henri Duran sont donc reconduits.
Il reste 3 places pour d'autres membres extérieurs.

Mme Sandhya Patel propose donc d'inclure des membres du tissu associatif ou culturel.

Mme Fanny Platelle connaît une personne, M. Olivier Perrot travaillant dans une entreprise de création d'évènements et d'accompagnement dans l'organisation (dirigeant de Kanti SAS et co-créateur de « 7 jours à Clermont »). Elle propose aussi Mme Aurore Chaudanson, administratrice des ventes chez Welcom'pro.

Mme Margaux Schweitzer peut proposer de son côté des personnes travaillant à France 3 Rhône-Alpes ou bien à l'opéra de Clermont-Ferrand.

Mme Annie Sinda ajoute qu'il serait bien aussi de penser à des membres issus du commerce équitable.

3. Désignation d'un référent Relations internationales pour l'UFR

M. del Duca explique de quoi il s'agit. Les langues ont une place importante au sein de l'UFR, et le référent RI est un lien entre la Direction des Relations Internationales et de la francophonie (*DRIF*) et l'UFR. Il relaie deux fois par an les demandes d'AAP de l'UFR. Son rôle est donc de faire un lien mais aussi d'analyser et d'apporter une expertise au Conseil de gestion afin de proposer pour l'UFR un pré-classement des AAP.

Le référent est un enseignant. Un volontaire est sollicité.

Mme Sadhya Patel se propose. Elle l'était déjà auparavant en collaboration avec Mme Cécilia Brassier.

M. Nicolas Violle pense qu'il est bien qu'il y ait une continuité.

Un vote est organisé et Mme Sandhya Patel est reconduite dans ses fonctions à l'unanimité.

M. del Duca poursuit en indiquant que le dispositif qui a été monté par les référents RI antérieurement et particulièrement entre la DRIF et l'UFR est un excellent choix. Il faut avoir en tête qu'une strate supplémentaire va se rajouter, ce sont les instituts. Le rôle des instituts sera de mettre en regard les demandes des différentes composantes. En général, la DRIF validait les projets tant qu'il y avait des crédits car le but est de répondre aux souhaits des composantes. Maintenant ce sera aux instituts, en l'occurrence LLSHS pour l'UFR LCC, de

présenter les projets à la DRIF. Il faudra donc obtenir un avis positif au préalable auprès de notre institut concernant les AAP.

Mme Bénédicte Mathios craint un schéma concurrentiel entre les composantes et les laboratoires ou bien des alliances. Quand les fonds ne suivront pas, il y aura sans doute un arbitrage entre les demandes et il faudra rester veiller à ce qu'il n'y ait pas de déséquilibre dans les besoins réels. En effet, l'UFR LCC a une puissance majoritaire à l'international par rapport aux autres composantes de l'Institut et il faudrait que cela soit pris en compte.

Un merci général est adressé à Mme Sandhya Patel pour tout son travail réalisé en tant que référente RI.

4. Proposition relative à la création de référents « aide psychologique » au sein de l'UFR

Cette proposition émane d'un enseignant en anglais, Monsieur Jérôme Grosclaude.

Il existait auparavant des situations difficiles de certains étudiants qui ont été aggravées par la pandémie actuelle. Il y a des étudiants en grande difficulté psychologique et l'idée de Monsieur Grosclaude est de nommer des référents capables de détecter les cas de souffrance chez les étudiants.

Ce référent serait un premier interlocuteur pour ensuite orienter les étudiants vers les Services de la Santé Universitaire et en particulier le BAPU.

L'idéal est un référent par département au contact des étudiants et connus par les étudiants.

Une formation minimale de PPSM (premiers secours en santé mentale) sera proposée à ces référents. Cette formation se déroulera sur plusieurs jours. Le but est de les familiariser à la détection des symptômes et aux premiers gestes à apporter. La formation est pilotée par la DRH.

Mme Viviane Alary relaie cette proposition en précisant que cela doit se faire sur la base du volontariat.

M. Patrick del Duca pense que cela pourrait être des responsables d'années mais qu'aucune prime de référentiel quelconque ne sera attribuée.

Mme Clarisse Pena souligne que l'idée est excellente et que cette information gagnerait à être diffusée par plusieurs canaux de communication dont les réseaux sociaux et propose que l'UNEF puisse aider dans cette campagne de communication.

Il est également évoqué que dans les gros départements une deuxième personne puisse être référente pour former un binôme. Il est aussi proposé que cela soit un personnel BIATSS qui est souvent le point d'entrée pour les étudiants au sein de l'UFR.

Mme Anne Garrat-Bourrier confirme que pour les étudiants la relation de confiance se fait dans un premier temps au sein des secrétariats pédagogiques puis avec les enseignants. Ce type de dispositif existe déjà dans les composantes dont les formations sont déjà tournées vers la psychologie ou la médecine.

Le BAPU a fait circuler des informations concernant les aides psychologiques à l'attention des étudiants dont deux PDF à diffuser auprès des étudiants. L'un d'eux parle des chèques psy en vigueur à l'UCA. Ces chèques permettent de faire prendre en charge par l'état des séances de psychiatrie-psychologie dans le cadre d'un parcours de soin et sans avance de frais.

Mme Annie Sinda confirme que la constitution d'un binôme BIATSS/enseignant est une bonne idée.

Mme Clarisse Pena ajoute qu'une communication dans les réseaux sociaux est également souhaitable.

Une sollicitation en interne sera effectuée par M. Patrick del Duca pour que cela soit mis en place pour la rentrée prochaine.

5. Appel à Projets de la DRIF – classement

Seules deux demandes seront présentées ici : une mobilité entrante classée prioritaire et une sortante.

- 1) La mobilité entrante concerne l'accueil d'un professeur invité de la part de M. Christophe Gelly. Il interviendra en ESE anglais et master LLCER dans le cadre d'une formation pour un double diplôme et la destination de provenance du professeur n'est pas déjà financée.
- 2) La mobilité sortante concerne une invitation de l'Université de Pristina pour un échange dès l'année prochaine avec le Kosovo.

Mme Anne Garrait-Bourrier précise que la dimension internationale s'est effondrée et que toutes les mobilités sont à l'arrêt avec la situation actuelle.

Un vote sur le classement des AAP de la DRIF est fait et il est adopté à l'unanimité.

6. Critères pour bourses Magellan

Il est rappelé que le dispositif Magellan permet aux étudiants pratiquant l'anglais de partir faire un stage ou une mobilité étude dans les Universités avec lesquelles il n'existe pas encore de partenariats ou d'accords bilatéraux.

L'abonnement est de 1500 € par an pour faire partie de ce dispositif et l'UCA est une des deux écoles en France (avec une école de Management) à en faire bénéficier ses étudiants.

Selon Mme Sandhya Patel, ce dispositif est sous-utilisé.

Le principal problème est qu'il nécessite une inscription de 120 € par étudiant.

Actuellement, la bourse octroyée permet de prendre en charge la moitié des 120 € soit 60 €.

Cette année, il est proposé d'accorder les 3 demandes de bourses en cours sans critères puisqu'il avait été accepté 10 bourses maximales.

De plus, comme le précise Mme Anne Garrait-Bourrier, les étudiants qui bénéficient de cette bourse n'ont pas de frais d'inscription puisque cela s'apparente à un partenariat avec un autre établissement.

Mme Clarisse Pena demande à ce que la subvention couvre la totalité de l'inscription soit 120 € au lieu de 60 € étant donné que les crédits sont disponibles.

Un vote est fait sur la base d'une bourse de 120 € octroyée aux 3 demandes de bourse Magellan.

La proposition est adoptée à l'unanimité par le conseil.

7. Présentation de la nouvelle procédure RH au sein de l'UCA / CPOM

Les élections des directeurs d'Instituts auront lieu la semaine prochaine

Les conséquences sur les demandes de moyens BIATSS et moyens Enseignants sont les suivantes :

Avant : Un dialogue RH se tenait en juillet et était un échange direct entre l'UCA et les composantes et laboratoires.

Maintenant : 80 % des moyens RH seront discutés au sein de l'Institut et sans doute en conseil restreint des Instituts (représentants UFR, ED et RH).

Sur 80 % des cas il est attendu que soit trouvé un accord entre composantes.

Sur la majorité des cas, cela se fera donc facilement mais pour d'autres cas, la masse salariale étant non extensible, cela va créer des contraintes salariales. Pour ces 20 % problématiques, cela sera discuté entre les directeurs d'UFR ou directeurs de laboratoires impliqués et l'équipe présidentielle qui tranchera et rendra son arbitrage en septembre.

Ce Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) sera donc géré par les Instituts et il faudra tenir compte de cette nouvelle gestion dans les années futures.

8. Point sur les bâtiments

M. del Duca aura une réunion avec Jannick PROUX la semaine prochaine pour la restauration thermique du Manège afin de fixer le calendrier. L'idée est que les travaux débutent le plus vite possible pour que le Manège soit opérationnel à la rentrée en septembre.

Point CPER (Contrat Plan Etat Région) : les négociations avec l'Etat et la Région se passent bien, mais les élections en cours retardent les arbitrages définitifs.

Dès qu'on aura un arbitrage définitif, on pourra lancer des consultations avec les membres de l'UFR.

On pourrait espérer un Bâtiment en 2025-2026.

9. Questions diverses

Propositions de calendriers pédagogiques :

Une reprise fin août n'est pas possible (la location des logements étudiants débutent au 1^{er}/09 et la fin des contrats pour les jobs d'été est généralement le 31/08).

Principale contrainte : tous les examens de PSSSE ont lieu avant les vacances de Noël. LCSH doit pouvoir mettre une semaine pédagogique le 6/12 donc il faut une rentrée le 6/09 pour avoir 12 semaines d'enseignements.

On pourrait donc concentrer les réunions de pré-rentrée sur les 1^{er}, 2 et 3 septembre. Cela permettrait d'avoir un calendrier identique entre LCC et LCSH.

M. Nicolas Violle trouve la proposition d'autant plus intéressante que les mineures d'italien seront en concordance avec le calendrier de LCSH.

Mme Annie Sinda ajoute que ce calendrier est très bien aussi pour les langues B en LEA

Mme Sandhya Patel propose de diffuser l'information au sein de son département.

Ce calendrier pédagogique pourra être voté au prochain conseil de gestion.

Le directeur,

Le Directeur


Patrick DEL DUCA

Patrick del Duca

La secrétaire de séance

Responsable Administrative


Stéphanie Joseph

Stéphanie Joseph